



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nos petits au grand air

Question écrite n° 21444

Texte de la question

M. Patrick Delnatte appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème auquel est confrontée l'association départementale « Nos petits au grand air ». Cette association, reconnue d'utilité publique depuis 1944, joue auprès des jeunes enfants du Nord un rôle essentiellement pédagogique, voire humanitaire, et permet, en particulier, à ceux issus des milieux les plus modestes de partir en centres de vacances et de bénéficier de loisirs de qualité. L'inspection académique du Nord a d'ailleurs jusqu'à ce jour accordé des facilités pour aider à son bon fonctionnement. Alors que l'importance de ses activités nécessite aujourd'hui la création d'un poste d'enseignant permanent, certaines aides ne semblent pouvoir être reconduites, ce qui risque de contraindre cette association à cesser toute activité. Compte tenu de l'intérêt et du rôle tenu par ces associations post- et périscolaires, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour aider celles-ci à poursuivre leur mission.

Texte de la réponse

Traditionnellement, le ministère de l'éducation nationale apporte son soutien aux associations périscolaires. Ce soutien prend la forme de subventions et de mises à disposition de fonctionnaires. L'effort consenti s'avère considérable et se chiffre en plusieurs centaines de millions de francs. Aussi, dans un souci d'efficacité, ces concours font l'objet d'une concertation avec les grandes fédérations qui structurent les associations périscolaires. La volonté d'affecter, dans un contexte budgétaire difficile, le maximum de moyens à l'encadrement pédagogique conduit toutefois ce ministère à privilégier l'affectation des enseignants devant les élèves et à limiter le nombre de mises à disposition. Il appartient donc aux associations de diversifier leurs relations partenariales, afin de ne pas dépendre de soutiens dont la reconduction automatique ne peut être garantie.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21444

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 mars 1999

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6227

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2048